



14ème législature

Question N° : 100577	De M. Lionel Tardy (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > cultes	Tête d'analyse >membres des congrégations et collectivités re	Analyse > retraites. revalorisation. rapport au Parlement.
Question publiée au JO le : 15/11/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 21/02/2017 Date de renouvellement : 13/06/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'article 56 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 relative à la revalorisation du montant de la pension de retraite du régime des cultes. Cet article prévoyait la remise d'un rapport au Parlement avant le 1er juillet 2016 sur les conditions de la revalorisation du montant de la pension de retraite du régime des cultes. Ce rapport semble ne pas avoir été remis dans les temps. Il souhaite donc connaître la date à laquelle il sera transmis, étant donné l'importance du sujet pour les personnels cultuels concernés.